22.12.2009

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition de Mme Máire GEOGHEGAN-QUINN, commissaire désignée pour la recherche, l'innovation et la science

Nous vous prions de trouver en annexe les réponses écrites envoyées par Mme Máire GEOGHEGAN-QUINN.

Le secrétariat

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

DU PARLEMENT EUROPÉEN

DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ

Máire GEOGHEGAN-QUINN

(Recherche, innovation et science)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

1. **Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

J'ai toujours été une fervente partisane de l'Union européenne, qui est le meilleur projet de paix au monde. Je travaille au cœur même de l'Union depuis 25 ans.

En tant que membre du gouvernement irlandais chargé des affaires européennes entre 1987 et 1991, j'ai coordonné l'organisation de la présidence irlandaise de l'Union européenne, en 1990.

Dans le cadre de la présidence irlandaise, je me suis notamment occupée des relations avec le Parlement européen et j'ai représenté mon pays aux réunions du Conseil des ministres des affaires étrangères. J'ai également présidé les formations «Budget», «Culture», «Développement» et «Télécommunications» du Conseil pendant cette période.

Mon expérience européenne et politique s'est poursuivie au poste de ministre irlandaise du tourisme, des transports et des communications (de 1992 à 1993) et de la justice (de 1993 à 1994). Pendant ces trois années, j'ai représenté le gouvernement irlandais lors des réunions du Conseil des ministres relevant de ma compétence.

Depuis ma nomination à la Cour des comptes européenne en mars 2000, j'entretiens des contacts politiques intensifs avec le Parlement européen et la Commission européenne sur toute une série de questions européennes liées à mes responsabilités.

Au cours de ma carrière, j'ai assumé d'importantes fonctions politiques qui, j'en suis

convaincue, présentent toutes un intérêt certain par rapport au portefeuille qui m'est proposé au sein de la Commission européenne.

Je suis motivée par la nécessité de promouvoir les actions politiques, économiques et sociales engagées par l'Union européenne, de les défendre et d'en garantir le respect à tout instant.

En tant que membre de la Cour des comptes européenne et ancienne ministre du gouvernement irlandais, je n'ignore rien du fonctionnement des principes essentiels de collégialité et de responsabilité collective.

À la Cour des comptes européenne, j'ai toujours exercé mes fonctions découlant du traité en toute impartialité et en toute indépendance.

Si ma désignation au poste de commissaire européenne est confirmée, je poursuivrai mon action politique en totale indépendance, au service de tous les citoyens de l'Union européenne. J'agirai en parfaite conformité avec l'esprit et la lettre du traité et du code de conduite des commissaires européens.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

Je défendrai les intérêts de l'Union européenne de manière collégiale. Cela sera particulièrement important pour traiter des questions d'ordre politique qui relèvent directement de mes compétences mais sont étroitement liées aux domaines d'activité d'autres commissaires européens.

Je ne ménagerai aucun effort pour que la prochaine Commission atteigne les objectifs politiques que le président Barroso a présentés récemment au Parlement européen. La réalisation de ces importants objectifs passe, selon moi, par l'établissement d'une coopération et d'un partenariat sans faille avec ce dernier.

J'appuie sans réserve le traité de Lisbonne, qui renforce à juste titre les pouvoirs du Parlement et lui en accorde de nouveaux.

En tant que membre de la Cour des comptes européenne, j'ai eu le privilège et la chance d'entretenir des contacts politiques étroits avec des membres du Parlement européen.

J'ai également été élue membre du parlement irlandais à huit reprises. Grâce à mon expérience politique, je suis pleinement consciente de l'importance de la démocratie parlementaire.

Si ma désignation au poste de commissaire européenne est confirmée, je ferai en sorte d'établir un dialogue très constructif et un échange d'informations régulier, transparent et en temps opportun avec le Parlement européen en ce qui concerne tous les aspects politiques et législatifs essentiels de mon portefeuille. Pour atteindre les objectifs prioritaires de l'Union, la Commission européenne et le Parlement européen doivent bâtir une relation très étroite

fondée sur l'ouverture, la confiance et le respect mutuel.

Je suis fermement résolue à travailler avec le Parlement européen conformément à l'esprit et aux dispositions juridiques de l'accord-cadre conclu entre la Commission et le Parlement.

En tant que membre de la Commission européenne, je serais responsable et comptable devant le Parlement européen des programmes d'action que je mènerai.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je suis déterminée à coopérer étroitement avec le Parlement européen pour que l'Union européenne puisse relever avec succès les défis politiques majeurs dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la science. Le Parlement européen jouera un rôle central par rapport à ces enjeux politiques cruciaux.

Il importe de souligner que le traité de Lisbonne confère de nouveaux pouvoirs aux institutions de l'Union européenne dans le domaine de la politique de la recherche. Ce traité fait du renforcement de la science et de la technologie un objectif spécifique de l'Union européenne.

L'article 182, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) octroie des compétences particulières aux institutions de l'Union pour établir, conformément à la procédure législative ordinaire, les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'espace européen de la recherche.

De plus, dans l'article 181 du TFUE, le traité de Lisbonne précise le type d'initiatives que la Commission européenne peut prendre pour promouvoir la coordination de l'action des différents États membres de l'Union européenne en matière de recherche.

J'examinerai très attentivement toute nouvelle demande d'initiative législative du Parlement européen. Je rendrai compte régulièrement à ce dernier de mon action en tant que membre de la Commission européenne.

Les membres du Parlement européen peuvent être assurés que leurs éventuelles demandes politiques feront l'objet d'un traitement objectif, exhaustif, minutieux et non discriminatoire. Je veillerai à ce qu'ils bénéficient d'un accès direct chaque fois que cela sera nécessaire.

Je suis résolue à mettre en œuvre un programme d'action avec le Parlement européen, fondé sur les principes du partenariat, de la transparence et de l'efficacité.

C'est lorsque le Parlement européen et la Commission européenne travaillent ensemble, dans une communauté de vues, de manière résolue et structurée et dans un esprit de coopération, que l'Union européenne fonctionne mieux et peut atteindre d'importants objectifs politiques,

économiques et sociaux.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?

Au premier rang de mes priorités figure la définition, à l'échelle européenne, d'une orientation stratégique claire en matière de recherche, d'innovation et de science pour mener à bien la stratégie UE 2020. Je tiens à ce que les enjeux européens de la recherche, de l'innovation et de la science restent au cœur de l'élaboration des politiques de l'Union. Cela est nécessaire pour créer des emplois et préserver ceux qui existent dans l'économie de la connaissance, sauvegarder l'attrait de l'Union européenne pour les investisseurs directs étrangers et accélérer la reprise économique.

Nous pouvons développer une économie concurrentielle et intelligente en Europe. L'Union européenne peut devenir un centre d'excellence international dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la science.

Cependant, ces objectifs ne pourront être atteints que si toutes les parties prenantes de l'Union européenne, qu'elles appartiennent au secteur public ou privé, travaillent ensemble dans un esprit de partenariat et de coopération. Nous devons mettre en œuvre des politiques visant à renforcer la cinquième liberté en Europe et à garantir la libre circulation de l'information et des connaissances dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la science en Europe.

Il conviendra d'accroître le niveau de coopération internationale dans ces trois domaines pour que le monde relève avec succès les défis majeurs que sont notamment le changement climatique, la sécurité énergétique et le vieillissement démographique.

Je souhaite construire un espace européen de la recherche moderne, qui nous donne les moyens de surmonter de manière stratégique les problèmes rencontrés par l'économie et la société européennes. Je suis fermement résolue à mettre en œuvre le processus de Ljubljana qui vise à renforcer la coopération entre l'Union européenne et chacun de ses États membres dans le domaine de la recherche.

En ce qui concerne le septième programme-cadre, une simplification des procédures financières et administratives actuelles est nécessaire afin de faciliter et de rationaliser son fonctionnement. Des politiques devront être mises en place pour permettre aux petites et moyennes entreprises de participer plus activement à ce programme-cadre.

Les politiques visant à construire l'espace européen de la recherche et à élaborer les futurs programmes-cadres de l'Union dans le domaine de la recherche doivent être liées à une stratégie en matière d'innovation. Il convient de renforcer les liens étroits entre les chercheurs et les entreprises afin de maximiser les avantages commerciaux ou sociaux que les citoyens de

l'Union européenne pourraient retirer des produits innovants récemment mis au point.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Nous devons donner une impulsion claire et décisive pour relever les défis de la société de la connaissance en Europe.

Je suis déterminée à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'achèvement de l'espace européen de la recherche. J'évaluerai avec soin les progrès accomplis dans la réalisation d'un espace européen de la recherche moderne.

La Commission européenne et le Parlement européen doivent examiner quelles initiatives nouvelles et ouvertes sur l'avenir sont nécessaires pour adapter l'espace européen de la recherche aux réalités d'un monde toujours plus concurrentiel et interdépendant. Ensemble, les États membres de l'Union européenne doivent définir des objectifs stratégiques et politiques clairs. Nous devons mettre en place les structures de gouvernance qui permettront à l'Union européenne de tirer le meilleur parti d'un espace européen de la recherche prospère, concurrentiel et novateur.

Je suis fermement résolue à procéder, avec le Parlement européen, à un examen à mi-parcours du programme-cadre de l'Union européenne dans le domaine de la recherche en 2010. Dans le cadre de ce processus de révision, nous devons analyser attentivement les moyens de mettre en place des procédures de fonctionnement plus simples pour le septième programme-cadre. Cette révision s'inscrit dans le contexte de la redéfinition des priorités politiques, économiques et sociales de l'Union européenne et de la communauté internationale. Toute modification qui pourrait résulter du processus de révision doit être guidée par les principes suivants: prévisibilité, cohérence, accessibilité et responsabilité.

Le document d'orientation de la Commission européenne sur l'innovation sera élaboré en 2010. Il doit indiquer clairement comment les politiques d'innovation permettront de mener à bien la stratégie UE 2020. Je me réjouis également à l'idée de travailler avec mes collègues sur le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques, outil précieux qui nous permettra d'atteindre plus facilement nos objectifs pour 2020.

La Commission européenne et le Parlement européen doivent donc travailler en étroite collaboration pour déterminer quelles initiatives doivent être lancées dans ce cadre. Le réexamen pourrait porter sur des domaines tels que les marchés publics, le capital-risque, les droits de propriété intellectuelle, la formation au savoir, les obstacles techniques et les questions réglementaires. L'innovation ne pourra devenir une priorité de l'Union européenne que si toutes les parties prenantes travaillent ensemble de manière coordonnée, résolue et concertée.

Nous devons renforcer la coopération internationale pour pouvoir travailler collectivement et utiliser les meilleures ressources scientifiques et technologiques disponibles. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons faire face aux problèmes mondiaux tels que le changement climatique. J'utiliserai les compétences du Centre commun de recherche pour permettre à l'Union européenne de mettre en œuvre des politiques en faveur du développement de technologies à faible intensité carbonique. Cela l'aidera à atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

Les membres du Parlement européen peuvent être assurés que toute nouvelle initiative fera l'objet d'une analyse d'impact rigoureuse. Ayant exercé la fonction de ministre dans trois gouvernements irlandais, j'ai acquis une grande expérience en matière d'élaboration de dispositions législatives. Qui plus est, mon expérience à la Cour des comptes européenne est la garantie que toute nouvelle proposition sera élaborée sur la base de trois critères essentiels: une bonne gestion financière, l'utilisation efficace des ressources financières et la transparence.